Le Petit St Martinois

Mai 2022

St Martinoises, St Martinois, chers(es) amis (es),

Nous voilà repartis pour un mandat de 5 ans avec Monsieur Macron. C'est une victoire mais pas un plébiscite car il ne faut pas oublier l'ampleur des non-inscrits, abstentions, blancs et nuls et l'importance des votes extrêmes.

Avec une dette publique qui devrait atteindre 113,5 % du PIB fin 2022, soit une hausse de 560 milliards d'euros par rapport à fin 2019, des réformes structurelles sont indispensables. L'Etat doit réduire son périmètre d'action pour se concentrer sur ses missions régaliennes.

Malheureusement, dans notre société de l'image et de l'émotion, le fond est toujours sacrifié à la forme et l'avenir aux rentes du présent et plus grave, la haine est en marche et rien ne semble pouvoir l'arrêter

A cette incertitude politique s'ajoutent les réformes à venir susceptibles de perturber le fonctionnement des communes qui, petit à petit, sont dépossédées de leurs prérogatives au profit des communautés de communes ou d'agglomérations. Pour l'exemple, l'Etat souhaite que la Dotation Globale de Fonctionnement, versée directement aux communes par l'Etat, soit versée à la communauté de communes à charge de cette dernière de la répartir selon son bon vouloir ou le versement d'une partie de la Taxe d'Aménagement. Tous ces changements résonnent comme des glas.

Au niveau communal, le bar-tabacs est fermé définitivement. C'est pourquoi la mairie a acheté la licence IV afin qu'elle ne parte pas dans un autre village, voire dans un autre département. Pour pallier cette fermeture, les associations tiendront une buvette le dimanche matin, du 15 mai au 11 septembre, afin qu'acheteurs et/ou touristes puissent trouver un point de rencontre et de convivialité pendant la durée des marchés paysan et artisanal. Tous bénévoles, réservez-leur un bon accueil.

La mairie étudie également la possibilité de créer un regroupement commercial plus accessible et plus ouvert.

Joëlle RICHAUD

Photo : champ de tulipes à Jonquières

Vie de la Commune

Les Conseils Municipaux

Séance du 24 janvier 2022

Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Séance du 21 février 2022

- Loi engagement et proximité : état des indemnités reçues par les élus (pour info)
- Rapport sur les attributions de compensation portant sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI (pour info)
- Compte de gestion 2021 : approbation des comptes tenus par la trésorerie de Pertuis – unanimité
- Compte administratif 2021 : réalisé par la commune, il est identique au compte de gestion. Il présente en fonctionnement un solde de 157 610,45 € et en investissement – 156 244,36 € - unanimité
- Affectation du résultat : il convient de reporter : En dépenses au compte 001 : 136 271,24 - En recettes au compte 1068 : 98 827,25. En recettes au compte 002 : 326 861,42 : RAR en dépenses d'investissement : 139 033,60 - RAR en recettes d'investissement : 176 477,59 – unanimité
- Révision des statuts du Parc naturel régional du Luberon : 7 voix pour et 5 abstentions. Avis favorable donné sous réserve du gel des participations des communes comme cela est proposé pour la Région et le Département
- Acquisition de la parcelle B 390 (au bas du Castelas) 290 € - unanimité
- Acquisition de la parcelle A 283 (chemin de la Montagne) pour 948 € - unanimité
- Modification du règlement intérieur du cimetière : 450 € pour les 2 et 3 places, 700 € pour les 4 places – 800 € pour les 4/6 places. Prix pour 50 ans. Modification des articles 8 avec ajout du mot informatique et 16 avec ajout de « 30 cm entre les fosses et 30 cm à la tête et aux pieds ». - unanimité
- Location d'un logement communal : 600 €/mois soit 6,43 €/m2 bien inférieur au prix moyen en Vaucluse – unanimité
- Protection sociale complémentaire dans la fonction publique : débat obligatoire. Dès 2025, obligation de participer à la protection sociale complémentaire des agents sur la prévoyance et dès 2026, obligation de participation à la complémentaire santé.

Séance du 4 avril 2022

- Vote du taux des taxes : pas d'augmentation – unanimité
- Budget primitif 2022 : il s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 926 599,42 € en fonctionnement et 2 231 071,23 en investissement – unanimité
- Contrat Départemental de Solidarité Territoriale : il convient de répartir 149 700 € sur de l'investissement soit 134 730 € pour le centre socioculturel, 7 225 € pour l'éclairage public et 7 745 € pour la consolidation et l'électrification des cloches de l'église communale – unanimité
- Subventions aux associations : 600 € pour la chasse, 400 € pour la gymnastique volontaire, 520 € pour les enfants d'abord, 150 € pour le Clic Soleil 'Age, 100 € pour le Groupement de Développement Agricole, 200 € pour la SPA (stérilisation des chats errants), 500 € pour le CS2 qui seront versés uniquement si l'association perdure– unanimité
- Pour les boules, qui réclamaient 800 €, 11 contre et 2 abstentions car subvention en nature.

- Licence IV : suite à la fermeture définitive du bar, achat de la licence par la commune au prix de 8 000 € – unanimité
- Avenant au bail du restaurant : intégration d'un local de 4,76 m2 (sol béton cloisons porte) pour 19,25 €/mois – unanimité
- Syndicat d'Energie Vauclusien : transfert concomitant de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électriques (IRVE) – unanimité
- Abandon de créance de 308,02 € de la société SAKURA (restaurant Fourchettes et Baguettes) – unanimité

Investissements

- **Centre socioculturel** : nous attendons l'Avant-Projet Définitif après que toutes les études préalables soient réalisées : étude de sol, acoustique, repérage de tous les réseaux existants ou à créer. Le lancement des marchés dépendra du montant des travaux compte-tenu de l'augmentation des matériaux de l'ordre de 15 % dans le meilleur des cas.

- Suite à la fermeture définitive du bar-tabac, nous travaillons sur la possibilité de créer une zone de commerces. Financièrement, nous ne pourrons pas faire les deux projets (commerce & centre socioculturel) en même temps. Le moment venu, il nous faudra faire un choix qui, dans le cas où la construction des commerces primerait, celle du centre socioculturel serait différée.
- CR 302 et CR 303 : les travaux de remise en état des caniveaux d'évacuation des eaux de ruissellement commenceront en juin.
- Achat de matériel pour le service technique : aspirateur à feuilles, souffleur électrique, nettoyeur haute pression, perceuse, compresseur, caméra vidéo d'inspection des tuyaux.
- Les travaux pour le lotissement « Lou Couleton » commenceront en septembre.

Informations pratiques

Urbanisme

A titre indicatif, nous vous invitons à prendre connaissance des risques que vous prenez en omettant la déclaration des travaux : Déclaration Préalable ou Permis de Construire.

- Une amende comprise entre **1 200 euros et 6 000 euros** par mètre carré de surface construite (Article L480-4 du Code de l'urbanisme). Si vous faites une annexe de 20 m²… faites le calcul !
- En cas de **récidive**, vous vous exposez à une peine d'**emprisonnement de 6 mois**, et bien sûr, une autre amende.
- Si l'infraction est constatée en cours de travaux, l'autorité compétente (la mairie) peut **ordonner l'interruption** de ceux-ci. Pour cela, il est possible que le matériel du chantier soit saisi et scellé.
- Si, malgré tout, vous continuez les travaux, l'amende pourrait atteindre les **75 000 euros** et **3 mois d'emprisonnement**.
- En cas de procès, l'autorité judiciaire peut ordonner : « la **mise en conformité** des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit sur **la démolition des ouvrages** ou **la réaffectation du sol** en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur. » (Article L480-5 du Code de l'urbanisme).
- Et n'oublions pas les impôts, car la non-déclaration peut être assimilée à une **fraude** et vous serez sanctionné et obligé de vous mettre à jour avec les **taxes**.

Bon à savoir. Délai de prescription : la non-déclaration de travaux engage votre responsabilité pénale pour une période de 6 ans. Votre responsabilité civile est engagée pendant 10 ans. C'est long !

En cas de vente, il y a des fortes chances que ce détail vous pose des problèmes avec l'acte notarié, car les aménagements non déclarés ne pourront pas être inscrits. Et les acquéreurs seront susceptibles de se désister de l'achat : qui veut acheter des potentiels problèmes ?

Dépôt sauvage d'ordures

La personne à l'origine de ce « débordement » a été retrouvée.

Elle a écopé d'une amende de 135 € pour « dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objet hors des emplacements autorisés. »

Avis aux propriétaires de chiens

Nous avons constaté une recrudescence de déjections canines sur le mail, nos places et rues.

Des poubelles avec distributeur de sacs sont à votre disposition dans le village pour procéder au ramassage de leurs excréments.
Pensez aux habitants qui n'ont pas de chien ou ceux qui ramassent systématiquement et qui sont obligés de subir ces désagréments.

« Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe. »

Dorénavant, tout chien trouvé errant sans son maître sera systématiquement attrapé et envoyé à la fourrière de Plan d'Orgon.

Fête votive 2022

Samedi 6 août : « Paëlla » (20 € pour les adultes) et soirée dansante avec DJ. Inscription en mairie.

Dimanche 7 août à partir de 21h : spectacle « Sur des airs de comédies musicales », tous les airs les plus connus par 3 interprètes accompagnés par 4 danseuses. « Un SHOW digne des plus grands cabarets de PARIS » Extraits de : **Starmania, Notre Dame de Paris, West side story, Robin des bois, Le roi soleil, Les dix commandements, Roméo et Juliette… Spectacle gratuit**.

Concours de boules du vendredi soir, en semi-nocturne, au lundi

Solidarité Ukraine

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à l'entraide apportée au peuple Ukrainien. Grâce à vous, de nombreux colis ont été acheminés par 2 convois dont le dernier le 18 mars vers le centre de stockage de la Protection Civile d'Avignon qui a fermé ses portes le 21/03/22.

Les colis ont été dirigés vers les personnes déplacées, femmes et enfants, puisque les hommes sont tous restés sur place pour défendre courageusement leur pays.

La commune est inscrite auprès de la Préfecture pour recevoir une famille dans un ancien logement des instituteurs. Nous n'avons, à ce jour, pas été contactés.

Elections présidentielles : les résultats

Résultats du 1er tour dans la commune :

Arthaud : 0,58 %	Dupont-Aignan : 3,12 %	Hidalgo : 1,17 %
Jadot : 4,48 %	Lassalle : 3,90 %	Le Pen : 27,49 %
Macron : 19,49 %	Mélenchon : 23 %	Pécresse : 4,09 %
Poutou : 0,97 %	Roussel : 2,73 %	Zemmour : 8,97 %

Résultats du 2e tour dans la commune :

513 votants soit 80,53 % de participation

7,02 % de bulletins blancs - 1,75 % de bulletins annulés

Le Pen : 52,35 % Macron : 47,65

Elections législatives : 12 et 19 juin

Si des personnes ne peuvent pas se déplacer pour différentes raisons, elles peuvent prévenir la mairie qui s'organisera pour aller les chercher.

Séances de Cinéma

Mercredi 13 juillet et 03 août à 21h30 en plein air (cour de l'école)

Mercredi 14 septembre à 20h30 salle polyvalente

Vie sociale & associative

AGV Saint-Martin – La Motte : Forme & Santé

L'année sportive 2021/2022 se terminera mi-juin mais reprendra mi-septembre 2022.
Pour les personnes qui seraient tentées par la pratique régulière d'une activité physique, notre association propose un panel d'activités en salle (renforcement musculaire, équilibre, stretching…) ou en plein air (marche active, gym plein air, randonnées)

La **pratique régulière d'une activité physique** peut contribuer à diminuer le risque des maladies cardio-vasculaires et **diminuer le risque d'hypertension artérielle**. Elle améliore l'endurance de votre organisme, augmente votre résistance et votre souplesse.
Traverser les années en bonne santé et garder des fonctions immunitaires efficaces plus longtemps font également partie des avantages des exercices sportifs.
Toutes nos activités sont encadrées et animées par des animatrices salariées diplômées et, pour les randonnées, par des accompagnateurs bénévoles diplômés.
Alors, n'hésitez pas, rejoignez notre association.

Renseignements au 06 08 86 16 35 ou emiga.com@wanadoo.fr

Le Centre Social Culturel et Sportif CS²

« Voilà 8 ans que nous nous occupons du CS² et de vos activités de loisirs.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous nous sommes investis tout ce temps, essayant de conserver des activités aussi bien pour les adultes que pour les enfants.
Nous souhaitons maintenant "passer la main" et avons bon espoir que cette belle association trouve des personnes pour la reprendre, surtout que, malgré les deux années terribles de pandémie, nous laissons une association saine financièrement, avec un nombre d'adhérents en hausse.
Alors, vous ne voulez pas voir disparaître une nouvelle association du village ?
Vous avez quelques heures de votre temps à accorder ?
Vous avez des idées d'activités pour St Martin ?
N'hésitez plus ! Faites-vous connaitre !
Nous nous occuperons bien sûr de l'association jusqu'à fin juin, ce qui nous permettrait de tout vous expliquer si vous êtes intéressés… »

Contact : asso.cs2@gmail.com ou 06 64 28 73 95 (Béatrice Balme)
Facebook : https://www.facebook.com/CS2SaintMartindelaBrasque

Arts Créations et Goût

L'association organisera « Les Puces des Couturières » les 22 mai, 26 juin, 24 juillet et 21 août.
Pour tous renseignements s'adresser au 06 14 81 66 04.

Le Marché paysan a commencé le dimanche 24 avril 2022 avec une semaine d'avance. Mais pas de panique, il sera là jusqu'à fin octobre

Comité Communal d'Actions Sociales

C'est avec enthousiasme que les enfants ont participé à la chasse aux œufs organisée le 18 avril. Une collation a récompensé leurs efforts.

Le feu de la St Jean aura lieu le vendredi 24 juin : vin offert, braise mise à disposition.

Un vide-greniers sera organisé le 03 juillet.

Commandes de bois et/ou de ramonage groupées :

- Bois 76 € le stère en 50 cm et 81 € en 30 cm / Ramonage 52 €. Pour le ramonage si commande passée après le 15 mai, le tarif de groupe ne pourra être appliqué.
- Bon de commande sur le site www.saintmartindelabrasque.com ou à la mairie.

Bibliothèque de St Martin

« Avec le muguet et mai qui arrive je vous souhaite un été plein de joie, de liberté et de détente.
En cette année 2022, la bibliothèque reste accessible uniquement sur rendez-vous individuels.
N'hésitez pas à me contacter par E-Mail pour fixer une date et un horaire vous convenant.
Bravant la pandémie, le bibliobus est passé en décembre 2021 et en ce mois d'avril 2022, les rayons regorgent d'ouvrages récents. Il y en a pour tous les goûts.
Je vous attends, n'oubliez pas vos masques » …

Frédérique : Biblio.stmartin@gmail.com

Foires à la Brocante : 15 et 21 juillet, 12 et 24 août

France services : le retour d'un service public de proximité

Mercredi 26 janvier 2022 le préfet de Vaucluse Bertrand Gaume a inauguré les locaux de « France services » en présence de très nombreux élus et personnel du centre social de la Tour d'Aigues.
Un nouvel espace ouvert à tous, facilitant l'accès des citoyens aux services publics et offrant un accompagnement au numérique.
Un retour des services publics de proximité, plus humain et plus accessible sur le territoire.
Les usagers de la communauté de communes (Cotelub) pourront accéder aux principaux organismes de services publics (ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Finances publiques, Pôle emploi, Assurance retraite, Assurance maladie, Caf, MSA et la Poste) sur le site principal de la Tour d'Aigues ainsi que sur plusieurs communes accueillant des antennes (La Bastide des Jourdans , Cadenet , Peypin d'Aigues et Mirabeau).
Deux agents « France services » ont été formés pour accueillir et accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne…….
« France services » sera ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12 h et de 14h à 18h à la Tour d'Aigues et des demi-journées de permanences hebdomadaires seront tenues dans les communes de La Bastide des Jourdans, Cadenet , Peypin d'Aigues et Mirabeau .
En complément des démarches administratives, il sera également possible d'accéder à des postes informatiques en libre-service.

Alain CARLE, journaliste La Provence

Environnement

Le Loup, les randonneurs et les chiens de berger

Avec le retour du Loup gris dans nos territoires, les éleveurs de brebis et de chèvres ont besoin d'employer des chiens de protection des troupeaux. Ils sont dressés pour agir en autonomie, sans intervention humaine, et travaillent souvent en groupe. Leur rôle est de dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau. Ils possèdent une vue médiocre, et s'approchent systématiquement en aboyant afin de matérialiser un périmètre de sécurité autour du troupeau. Ils vont effectuer un « contrôle » de quelques minutes en s'approchant de vous afin d'évaluer si vous représentez une menace.

Il est donc préconisé aux randonneurs et vététistes de ne jamais traverser un troupeau mais de le contourner largement. Ne cherchez pas à vous enfuir, ne leur tournez pas le dos, ne criez pas ni ne faites de gestes menaçants. Restez calmement immobile face au(x) chien(s) de protection lorsqu'il(s) arrive(nt), et laissez-le(s) vous examiner sans le(s) défier. Descendez de votre vélo et poussez le devant vous en marchant calmement, pour contourner le troupeau, avant de remonter dessus.

Renseignez-vous avant d'effectuer votre randonnée, pour savoir si des troupeaux sont présents sur votre itinéraire. N'hésitez pas à consulter le site internet « chemins des parcs » qui donne des précisions sur la présence de troupeaux selon les itinéraires : https://www.cheminsdesparcs.fr/

Le coucou gris, squatteur des hauteurs

Messager du printemps comme les hirondelles, je pointe mon bec dès les premiers beaux jours. On dit de moi que je suis parasitaire, j'assume ! Car j'ai pour habitude de squatter les nids déjà existants.

Avec une durée d'incubation courte, de 11 à 12 jours, aussitôt sorti de ma coquille, j'effectue la technique du « *pousse toi de là que je m'y mette* » et joue les contorsionnistes pour faire tomber tous les autres œufs du nid. Résultat, je suis seul, logé et nourri sans relâche par mes parents adoptifs.

Sécurité

Cyber malveillance : Les principales menaces sont :

- Le Rançongiciel : logiciel malveillant qui bloque votre ordinateur. On vous demande une rançon pour pouvoir de nouveau accéder à vos données et empêcher la fuite de ces données,
- L'hameçonnage : faux message destiné à vous soutirer des données personnelles ou bancaires. L'usurpateur se fait passer pour une organisation ou une entreprise à laquelle la victime fait confiance (ex. EDF),
- Le piratage de compte : utilisation frauduleuse de comptes ou de messagerie. Quelqu'un se connecte à votre place à votre messagerie ou sur vos comptes de réseaux sociaux ou de sites administratifs

Que Faire ?

- Utilisez des mots de passe robustes (pas de nom de famille ou de nom d'entreprise, pas de mot complet, il doit combiner des majuscules et des minuscules, des caractères spéciaux, des chiffres) et différents pour chaque site,
- Ne communiquez jamais vos informations personnelles par mail ou téléphone,
- Faites régulièrement des mises à jour des antivirus et pare-feu,
- N'ouvrez pas les pièces jointes ou les liens de mails suspects,
- Evitez les sites non sécurisés,
- Evitez de vous connecter à un ordinateur ou wifi publics,
- Déconnectez-vous de chaque site après utilisation

Don du Sang

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancer etc...., le don de sang permet de soigner plus d'un million de malades chaque année en France. Les besoins en produits sanguins sont quotidiens et 10 000 dons sont nécessaires chaque jour aux établissements de santé.

Dans le Vaucluse, seulement 8 776 citoyens en âge de donner se sont rendus en collecte en 2021 sur 357 698 soit un indice de générosité de 2,45% alors qu'il s'élève à 3,56% au niveau national.

L'EFS rencontre donc un véritable problème de fréquentation sur ses collectes de sang dans le Département malgré l'investissement des bénévoles des associations de donneurs de sang. D'une part, l'EFS peine à remplir la totalité de ses créneaux de RDV et, d'autre part, la ruralité du territoire et la taille des municipalités impliquent que les collectes vauclusiennes accueillent moins de donneurs que les Départements voisins.

Débroussaillage

Le débroussaillage (ou débroussaillement) est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie. Les règles générales de débroussaillage peuvent être précisées par la réglementation locale. Le débroussaillage (ou débroussaillement) consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts).

L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature pouvant prendre feu et propager un incendie aux habitations. Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchages, herbe...).

Sur quel périmètre débroussailler ?

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **50 mètres**. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée sur une profondeur de **10 mètres** de part et d'autre de la voie. **Une benne de collecte des déchets verts sera à votre disposition au bout du mail les 21 et 22 mai.**

Où s'adresser ?

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain. S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie.

Sanctions

Si vous ne respectez pas l'obligation de débroussailler, la commune peut vous mettre en demeure de le faire. Par ailleurs, vous risquez une amende pénale pouvant aller jusqu'à 750 € (1 500 € dans un lotissement).

Si le fait de n'avoir pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende. S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 €.

Déduction d'impôt

Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions d'un crédit d'impôt si vous employez une personne pour vos travaux de débroussaillement.

Source (Extraits) : Dans quel cas le débroussaillage est-il obligatoire ? | service-public.fr

Intercommunalité

Parc Naturel Régional du Luberon : Rénovation Energétique

Vous avez rencontré des difficultés à chauffer votre logement cet hiver ? Avec le retour du printemps, c'est le moment de penser à la rénovation énergétique !
Les pertes de chaleur résultent souvent d'une mauvaise isolation ou d'une conception inadaptée, et peuvent concerner aussi bien la toiture que le chauffage, la cheminée, les murs, les fenêtres, les portes…
Pour vous conseiller, le Parc du Luberon met à votre disposition un service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat. Nos architectes-conseillers, labellisés France Rénov', tiennent des permanences dans chaque commune du territoire.
En fonction de votre besoin et de votre projet, vous pouvez solliciter un rendez-vous, et vous faire accompagner tant sur l'aspect technique et administratif, que pour la recherche d'aides financières, et ce, jusqu'à la réalisation de vos travaux.
Maîtriser ses consommations d'énergie, ça permet de faire des économies. Ça permet aussi d'agir sur les émissions de gaz à effet de serre, et donc sur le changement climatique !

Communauté de communes : Cotelub

DD' Festival : 100 % Développement Durable

Le DD' Festival revient pour une seconde édition le samedi 14 mai de 10h à 18h à Mirabeau. Cette journée ouverte à tous permettra de découvrir comment sur votre territoire de Cotelub, plusieurs acteurs dont votre communauté de Communes s'engagent dans la transition écologique.

Ce rendez-vous participe également à la sensibilisation au respect de l'environnement et à l'écocitoyenneté grâce à différents ateliers.

Cotelub s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique et une politique environnementale forte : tri des déchets, Plan climat adopté, circuits-courts privilégiés. Dans un contexte où les problématiques environnementales deviennent la préoccupation majeure des citoyens et où les initiatives éco-responsables se multiplient, il est indispensable d'apporter les bons outils à la population pour emboîter le pas vers des pratiques plus vertueuses. « Je veux d'abord féliciter ma direction Animation Territoriale pour ce festival, étoffé dans cette seconde édition et qui rappelle notre volonté de préserver la qualité de vie sur le territoire. C'est l'occasion de faire passer des messages notamment pour encourager les familles à toujours mieux trier leurs déchets. De son côté, Cotelub met le cap sur le traitement du biodéchet » déclare le Président de Cotelub, Robert Tchobdrenovitch.

Taxe sur les ordures ménagères : nouvelle baisse de 0,7 %

Merci aux personnes qui trient correctement. C'est grâce à leur civisme que la baisse du taux a été possible. Donc n'hésitez pas à continuer le tri sélectif et essayer de persuader les insouciants du bienfait de cette action civique.

Pour rappel, une baisse de 0,7 % a déjà été appliquée en 2021.Malheureusement, l'Etat a augmenté les bases fiscales de 4,71 % ce qui fait que vous ne pourrez pas constater la baisse appliquée par COTELUB.

Etat- Civil

Naissances : Ambre AYME ELUARD le 12 mars 2022

Décès : Vincent CHATAIN le 04 mars 2022 accidentellement à l'âge de 39 ans

Guy MEYNIER a quitté sa famille et son village le 03 octobre 2021 à l'âge de 85 ans.

Né à St Martin de la Brasque le 21 mars 1936, il y a vécu toute sa vie. Ses parents tenaient le bar du village, lieu de vie incontournable pour tous les villageois, jeunes et vieux, où se tissait le lien social.

Appelé en Algérie, il a servi sous les drapeaux pendant ces années difficiles et en avait gardé des souvenirs traumatisants.

Menuisier de profession, installé dans le hameau de Belle Etoile, il excellait dans sa profession et ses créations, de grande qualité, étaient appréciés dans toute la région.

Marié pendant 60 ans avec Michelle, ils formaient un couple inséparable qui a donné naissance à deux filles.

Conseiller municipal puis 1er adjoint au maire, pendant 36 ans (1965 à 2001), il a également été membre du Comité Communal des Feux de Forêts de 1995 à 2012.

Il fut également un chasseur émérite, respectueux de la nature et entretenait avec passion ses champs d'oliviers.

Merci Guy pour ton passage marqué et remarqué dans la vie de la commune.

Comme le disait Abraham Lincoln : « Ce qui compte, ce ne sont pas les années qu'il y a eu dans la vie. C'est la vie qu'il y a eu dans les années ».

Contacts & Informations administratives

Secrétariat : ouvert de 8h/12h du lundi au vendredi et de 13 h 30 à 17 h 00 le vendredi
Tél : 04 90 77 61 02 – Courriel : mairiestmartin3@orange.fr

Procès-verbaux des conseils municipaux consultables en mairie ou sur
www.saintmartindelabrasque.com

Conseils municipaux : 16 mai, 20 juin, 12 sept, 10 oct, 07 nov, 12 décembre.

Conseils communautaires : 19 mai, 30 juin, 22 sept, 20 oct, 17 nov, 15 décembre.

Architecte conseil : permanences les 20 mai, 03 et 24 juin à 15h30 en mairie- 04 90 77 61 02 -

Conseillers Départementaux :
Noëlle Trinquier : RDV au 07 86 91 76 64 et Jean-François Lovisolo : RDV au 04 90 16 22 75

Député : Elections les 12 et 19 juin.